

NOS FORMATIONS A DISTANCE

Des formations interactives en groupe de 10 personnes maximum facilitant les échanges avec le formateur et les autres participants

Durée : 1 jour (7 heures)

Prix : 200 € nets de taxe

Exercer le métier de Référent Santé et Accueil Inclusif en crèche : ses missions et ses outils

Si le référent santé accueil inclusif est désormais une fonction obligatoire au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants, il reste parfois inconnu des équipes et des parents.

- Qui est-il/elle ? Quel est son rôle ? Quelles sont ses missions ?
- Ses nouvelles missions sont diverses et variées, mais comment prioriser les différentes actions dans un crédit temps aussi faible ?
- Comment et quand rédiger un PAI ? La mise en place d'un PDA (Plan de Dispensation d'Administration de médicaments) ?
- Comment organiser l'administration des soins et des médicaments ? La formation du personnel en matière de soins. La traçabilité des soins ?
- Comment réussir le volet « accueil inclusif » de la fonction ?

Nous allons poser un cadre précis, mais surtout travailler sur la « boîte à outils » du RSAI et partager les bonnes pratiques du métier.

Prochaines sessions

- ☐ Mardi 28 octobre 2025
- ☐ Lundi 17 novembre 2025
- ☐ Vendredi 5 décembre 2025

La nouvelle réglementation des établissements d'accueil de jeunes enfants

5 réformes dans le champ de la Petite Enfance, bouleversent profondément les règles et l'organisation des établissements d'accueil

Annoncées par des acteurs différents, certaines de ces réformes sont passées inaperçues ou ont été mal comprises. D'autres, au contraire, ont été surmédiatisées et l'on ne peut que penser à l'ouvrage de V. Castanet.

Nous vous proposons de faire le point sur les modifications, sur la nouvelle réglementation et surtout sur les points de vigilance.

Parmi les points abordés :

- Le décret des micro-crèches
- Les nouvelles modalités de contrôle
- Les nouvelles règles de sanctions financières de la CAF
- L'intérêt du nouveau référentiel Qualité
- Le SPPE

La finalité de cette formation est de présenter de façon exhaustive et didactique les réformes et les changements qu'elles entraînent.

Prochaines sessions

- ☐ Mardi 21 octobre 2025
- ☐ Vendredi 21 novembre 2025
- ☐ Lundi 8 décembre 2025
- ☐ Mercredi 10 décembre 2025

Public concerné

- Directeurs/Directrices d'établissements d'accueils de jeunes enfants
- Elues en charge de la Petite enfance / Directrices petite Enfance
- Gestionnaires (coordination petite enfance, services RH...) - gérants de micro crèche
- Directrices adjointes, RSAI, EJE, infirmières..

Pédagogie développée et originalité de cette formation

Formation interactive alternant théorie et quiz

Support pédagogique remis à l'issue de chacune des formations

Les Ateliers Pédagogiques sont certifiés QUALIOPI – actions de formation et remplissent les conditions définies par les OPCO

La responsabilité civile et pénale des directeurs/trices d'EAJE

La multiplication d'affaires médiatisées, les mises en cause de plus en plus fréquentes, le crèche bashing... ne peut que générer un sentiment de mal-être chez les professionnels justifiant chez certains un début de burn-out, chez les autres une crainte à exercer une fonction de direction.

Cette formation a été conçue :

- Pour comprendre les ressorts de la responsabilité civile, pénale et ordinale ;
- Pour aborder sereinement son métier : savoir poser des règles et repères, savoir responsabiliser son équipe ;
- Pour ne plus se faire déstabiliser ;
- Pour acquérir une posture : celle du manager, celle d'une personne ressource qui maîtrise les règles.

Prochaines sessions

- ☐ Mercredi 15 octobre 2025
- ☐ Jeudi 27 novembre 2025
- ☐ Lundi 15 décembre 2025

Ces formations peuvent se dérouler en « intra » pour l'ensemble des équipes du secteur petite enfance.

N'hésitez pas à nous consulter sur cette modalité qui a aussi pour avantage de réduire vos coûts de formation

BULLETIN D'INSCRIPTION - Formation à distance
à retourner à formation@ateliers-pedagogiques.com

Thème :

☐ Prénom/ Nom ☐ Fonction	
☐ Nom et adresse de l'Établissement*	
☐ Adresse de facturation si différente)	
☐ Adresse courriel de la personne en charge du suivi du dossier* ☐ Téléphone*	
☐ Adresse courriel pour envoi du lien de connexion*	
☐ Téléphone du participant*	
Date	

Coût de la formation : 200 euros

* ces données permettront de vous adresser la convocation sous forme dématérialisée et vous joindre en cas de besoin. Elles ne sont pas gardées.